	15		
GENDARMERIE NATIONALE	PROCÈS -VER		CADRE RÉSERVE AU DESTINATAIRE
OMPAGNIE OXIXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	d BNQUETE PREL	JIMINAIRE	
BT de	RENSEIGNEMENTS J	UDICIAIRES	20 11 00
DE UNITÉ PROCÉS-VERBAL Nº /1	97		N° PIÈCE IN° FEUILLET
416   170 du 9/02/80	570		N FIEGE N FEOREGE
TURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE			
APPARI	TION D'OBJET VOLANT NON I	DENTIFIE.	
			W
S SOUSSIGNÉ(S) A D	et R , M , gend	larmes, A.P.J.	
S SSSSSIGNE OF A	, , gena	tarmes, Asiso	•
L'(ES) ARTICLE(S) 20 et 75 du Cod		ODUE ET OOVEODUÉHE	AT AUY CORRES DE NOS CUETS
PORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE N	JUS AVONS EFFECTUEES, AGISSANT EN UNIFO	JAME ET CONFORMEMEN	NI AUX UNDRES DE NOS CHEFS.
DATE HEURE			1
	il neuf cent quatre vingt		
ans la commune de '. F à l'effe	t de recueillir son témoi		u domicile de monsieu e apparition d'objet
olant non identifié, le 2			o apparation a object
	ENQUETE		10
Nous, gen	darme A , entendons	•	
, F			· •
	' Le Centre ', n		, à
nationali	, fils de R té française, qui nous dé		, P. , de
[4			
- Le lund	i 28 Janvier 1980, je me	rendais sur	les lieux de mon
- travail, à	. Je suis parti au vo	olant de mon	véhicule, vers
- quatre heures quinze. J - commune de	'étais seul à bord. Mon i	tineraire eta	ait le suivant : . Ces localités
- sont desservies par le	C.D		
	ue je circulais sur la vo	oie pré <b>citée</b> p	
- et une nuit claire, et : - territoire de la commun		ttention a 6	', sis sur le té attirée par les
	droite, et à une altitud		
	et lumineux, de forme sph		
- dessus en forme d'haric - lumière éclatante mais			
et aucun faisceau n'étai			
- cle de même couleur, ma	is plus éclatant, et de q	uatre mètres	conquante de diamètr
- Bien qu'à cent cinquant - cet engin ne présentait			
- ne possédait aucun déta			
- cinquante kilomètres à			
- autre véhicule			
	moins surpris, j'ai pour		
<ul> <li>grande. J'ai alors cons</li> <li>tance de cent cinquante</li> </ul>			
- le relief du terrain av			
	•		••••/••••
1 M. le Procureur d		pe cloruse Février 1980	LE COMMANDANT XXXXX de
		-eviler 1709	Groupement. HADE 108
1 M. le Général Gou			
er C.A. et la °	R.A.		
2 Minsistère des Ar	0.000 000 000 000 000 000 000 000 000 0		
ARCHIVE THANSMISE AU COP			
11 M. le Préfet des	, à .		

------ Son aspect extérieur n'avait pas varié, tant dans sa forme que dans ses couleurs. Il n'éméttait aucun bruit lors de , soit cinq minutes sa progression. Dans la traversée après mon départ, il me suivait toujours. ---------- Fortement intrigué, je me suis arrêté deux à trois kilomètres après cette licalité, et je l'ai une nouvelle fois observé. J'ai pu voir qu'il s'était également arrêté. Là encore. il avait toujours le même aspect dans les conditions déjà énoncèes. De plus, aucun bruit, aucune odeur n'était perceptible. ----- C'est à cet instant que j'ai pris peur. J'ai repris ma route en m'inquiètant malgré tout de ses évolutions. A nouveau, il s'est déplacé en même/temps que moi, mais cette fois, plus rapidement, pour passer perpendiculairement devant moi, afin de se placer sur ma gauche. Il a, pour cela, effectuer une légère courbe pour éviter un bosquet, sans pour autant prendre de l'altitude. Il a continué à me suivre, et ce n'est qu'à l'entrée de que je l'ai perdu de vue. Il a, en effet, disparu derrière différents obstacles, (maisons, bois). A l'instant de cette disparition, un véhicule 2 cv me croisait. ------------ Je n'ai remarqué aucune baisse de tension du système d'allumage de mon véhicule, ainsi que de brouillage sur mon posteauto-radio qui fonctionnait faiblement. ----------- S.I. Je n'ai plus rien à ajouter. ---------- Lors de mon départ, je me trouvais dans un état physique tout-à-fait normal. e ne m'intéresse que de très peu à ce genre de phénomène, si ce n'est que par les articles rapportés par la presse. Je peux, en toute quiètude, affirmer que ces faits ne sont pas la conséquence d'ine obsession de ma part. ---------- A ma connaissance, aucune presonne n'a été le témoin de ce que je viens de vous rapporter. -----

Le 9 Février 1980, à 10 heures 20.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

( A signé au carnet de déclarations ).

. monsieur S , L . Cette personne nous fait savoir que F , est un jeune homme qui ne se fait pas remarquer défavorablement, et qui ne cherche pas à attirer l'attention sur lui par quelque moyen que ce soit. Par ailleurs, il n'a été avisé des faits précités que par la presse. ------

monsieur M. C. Cette prairie, qui est située à cent mètres envison du CD. et à droite, sens est l'endroit où était stationné la première fois cet engin. Tout comme le propriétaire, nous n'avons constaté aucune trace de passage, (herbe brûlée ou autre).

.../....

Fait et clos à

. le 25 février 1980.

Le gendarme A D